

COMMUNE D'ANNEYRON
Département de la DROME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 février à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Patricia BOIDIN, M. Michel FOMBONNE, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoints ; M. Jean PIN, Mme Noëlle CHARRON, Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, M. Yves CORNILLON, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Antoine DOS SANTOS, M. Olivier BESSON, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Stéphane SARRAZIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Delphine MALINS-ALLAIX (pouvoir à Mme Patricia BOIDIN), Adjointe ;

M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à M. Alain LACROIX) Conseiller Municipal Délégué.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2017

Mme Patricia BOIDIN est désignée secrétaire de séance.

✧ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU DECEMBRE 2016**

A l'unanimité le compte rendu de la séance précédente est adopté sans observations

✧ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : M. Fombonne

En préambule, A.Genthon rappelle que l'Etat est très endetté et cet endettement s'explique par l'absence de croissance qui n'a pas permis de percevoir suffisamment de recettes et qui a de ce fait utilisé le recours à l'emprunt de manière importante en espérant relancer la croissance pour rembourser les emprunts. L'Etat français, comme les autres Etats européens, a désormais choisi de limiter ses dépenses et réduire les aides forfaitaires aux communes.

On constate en effet que les communes sont de plus en plus soutenues par des aides à l'investissement sur des projets structurant ou « vertueux » d'amélioration du patrimoine (isolation, développement durable...) qui permettent de renforcer l'activité des entreprises sur le territoire. La recherche et l'obtention de ces aides, constituent un enjeu majeur pour notre commune afin de permettre la réalisation de nos projets. Les services municipaux sont particulièrement mobilisés en ce sens. Il est rappelé à cette occasion le tableau des investissements réels présentés lors de la commission des finances exceptionnelle (qui se tient en début d'année comme chaque année) et qui montre à quel point la réalisation de nos projets dépend des partenariats obtenus avec l'Etat et les différents niveaux de collectivités locales.

La parole est laissée à M. Fombonne qui présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (projection en séance).

Il rappelle dans un premier temps les conditions dans lesquelles ce débat doit avoir lieu notamment compte tenu notamment des modifications réglementaires induites par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi à l'issue de cette séance, le rapport tel que présenté sera transmis au Préfet de la Drôme ainsi qu'à Mr le Président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Il sera par ailleurs mis à la disposition du public et consultable à l'accueil de la mairie.

Le débat d'Orientation Budgétaire sera acté par une délibération spécifique, qui donnera lieu à un vote.

Le contexte économique national et international est connu de tous avec une croissance faible. Il est rappelé les efforts demandés aux collectivités dans le cadre du pacte de solidarité, avec pour l'année 2017 un allègement de la part supportée par le bloc communal dans le cadre du redressement des finances publiques.

Un point plus spécifique est proposé en ce qui concerne les concours de l'Etat et leurs modalités de calcul et d'attribution – DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) ainsi que la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales). L'Etat, comme précisé plus tôt, abonde les enveloppes consacrées aux aides à l'investissement telles que DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local). A.Genthon rappelle que la commune a bénéficié de ces enveloppes et a sollicité à nouveau cette année une subvention au titre de la DETR. L'Etat, par l'intermédiaire du Préfet de la Drôme, est le partenaire financier majeur de la commune dans la réalisation de ses projets.

Ce contexte financier – DGF,DSR et FPIC- est résumé dans un tableau montrant l'évolution de ces concours. Ainsi sur la période 2014-2016 ce sont quelques 129.000 € cumulés de baisses de dotations que la commune a supporté.

M. Fombonne présente ensuite les principaux postes composants le budget par comparaison avec les communes de même strate démographique : les recettes de fonctionnement de la commune sont très en dessous de la strate. Du fait du niveau d'investissement soutenu, les ratios liés à l'endettement sont plus élevés que la strate mais leur évolution en nette baisse est à souligner.

Une synthèse de la fiscalité est présentée en comparaison avec la strate. On constate un niveau de recettes fiscales plus bas que la strate. Cela s'explique par la conjonction de deux facteurs : des taux communaux plus bas que la strate et des réductions de bases accordées par délibération du conseil municipal plus élevées que la strate. (Taxe habitation et taxe Foncière). Ceci est tout à fait visible dans les indicateurs tels que le potentiel financier et l'effort fiscal.

Afin que le conseil est une vue générale et pluriannuelle des éléments significatifs du budget, un tableau synoptique est présenté sur la période 2008 – 2016. On peut constater l'effort porté sur les dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années qui permet de dégager un autofinancement satisfaisant malgré la baisse globale des recettes. Du fait de l'absence d'emprunt lors des 4 derniers exercices, la dette par habitant a baissé de manière notable.

M. Fombonne présente ensuite, pour chaque budget, l'état détaillé des emprunts (composition, structure et amortissement), un point sur la réalisation de l'exercice 2016 et une première évaluation des grands équilibres pour 2017 ainsi que les dépenses majeures envisagées.

BUDGET ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne tout d'abord le budget assainissement. Trois emprunts sont supportés par ce budget réalisés en 2001, 2002 et 2005, dont un en francs suisses. Ce sont des emprunts qui ont été contractés pour une durée longue : 25 ans et 30 ans. Depuis lors tous les travaux ont été réalisés sans recours à l'emprunt. C'est le cas encore en 2016, exercice durant lequel une bonne partie des travaux du centre bourg ont été réalisés en partie ainsi que l'extension de l'antenne d'assainissement des Groubons. De part le phasage opéré dans la réalisation des travaux sur l'ensemble de la traverse, les derniers paiements auront lieu en 2017 et permettront d'envisager cette année sans recours à l'emprunt.

A.Genthon précise que les travaux d'assainissement de la commune ont été couplés aux travaux du syndicat des eaux. Ils vont permettre une mise aux normes des réseaux et ils participent à la qualité de l'eau et à réduction de la perte en eau.

Pour 2017 les recettes sont évaluées en légère baisse compte tenu d'une baisse générale constatée des m² consommés ainsi que la prise en charge de la facturation de la part assainissement par la commune. Les dépenses sont quant à elles connues puisqu'il est nécessaire de terminer les travaux du centre bourg. A ce jour, il n'est pas envisagé d'autres travaux d'importance sur les exercices à venir.

PREVISIONNEL 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE 2016	PREVISIONNEL 2017
	011 Charges à caractère général	17,6	20
	012 Charges de personnel	0	0
	65 Autres charges de gestion courante	0	0
	66 Charges financières	30,2	30
Total dépenses		47,8	50

Soit un excédent de fonctionnement de		124,5	99,1
---------------------------------------	--	-------	------

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVISIONNEL 2017
Prélèvement 1068	70,7
Total recettes	70,7

DEPENSES	PREVISIONNEL 2017
RAR	60
DEFICIT INVESTISSEMENT	10,7
EMPRUNTS	28,2
total dépenses	98,9

Soit un déficit d'investissement de	-28,2
-------------------------------------	-------

Soit un disponible 2017 de	70,9
----------------------------	------

A prévoir en 2017 sur l'opération du centre bourg :	
Travaux centre bourg	65

BUDGET PRINCIPAL

Synthèse des emprunts : M.Fombonne présente le tableau récapitulatif des emprunts réalisés. A ce jour 15 emprunts sont en cours dont la majorité réalisé sur 20 ans ou plus. On dénote 2 emprunts réalisés en 1998 et 1999. 8 emprunts réalisés entre 2001 et 2007 et 5 réalisés entre 2010 et 2012. Le dernier emprunt contracté la commune date de septembre 2012. M. Fombonne présente également le tableau d'amortissement de ces emprunts.

Ce sont ensuite les ratios liés à l'endettement qui sont présentés permettant d'identifier la rigidité des charges, le niveau d'endettement et la capacité de désendettement de la commune. L'évolution à la baisse de ce dernier ratio sur plusieurs années est intéressante car elle montre l'amélioration de la situation de la commune quant à sa solvabilité.

En 2016 les travaux du centre bourg ont démarrés après la fin du paiement du solde foncier à l'EPORA. Pour 2017, une partie des dépenses d'investissement sont liées à des projets déjà engagés en 2016 liés principalement à la réalisation du centre bourg ainsi qu'à la rénovation du gymnase.

BUDGET PRINCIPAL PREVISIONNEL 2017**SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES**

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE 2016	PREVISIONNEL 2017
70	Produits des sces	117	117
73	Impots et taxes	2005	2003
74	Dotations, subventions et participations	427	420
75	Autres produits de gestion courante	29	25
002	resultat de fonctionnement reporté	295	275
Total recettes		2873	2840

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE 2016	PREVISIONNEL 2017
011	Charges à caractère général	610	700
012	Charges de personnel	994	1000
014	Atténuations de produits (FPIC)	11	11
65	Autres charges de gestion courante	284	310
66	Charges financières	180	178
Total dépenses		2079	2199

Soit un excédent de fonctionnement de		794	641
---------------------------------------	--	-----	-----

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	PREVISIONNEL 2017
RAR	178
FCTVA	124
TAM	60
Prélèvement 1068	478
Total recettes	840

DEPENSES	PREVISIONNEL 2017
RAR	151
DEFICIT INVESTISSEMENT	505
EMPRUNTS	349
total dépenses	1005

Soit un déficit d'investissement de	-165
-------------------------------------	------

DISPONIBLE 2017	476 000,00 €
------------------------	---------------------

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT IDENTIFIEES

Dépenses engagées 2017 :	
Travaux centre bourg + MOE	650
Travaux gymnase + MOE	455,3
Vidéo protection	44,7
Acquisition + aménagement commerce + MOE	745
Total dépenses 2017	1895

Recettes	
2017	
Vente terrains Amphithéâtre	280
Dotation de soutien à l'investis. Centre bourg	215,5
FISAC	20
Dotation de soutien à l'investis. Gymnase bourg	86
Dotation Parlementaire Gymnase	10
Département forfait voirie 2017	23,7
Participation CCPDA	30
Total recettes 2017	665,2
Résultat 2017 (RECETTES CERTAINES - DEPENSES "ENGAGEES")	
	-1229,8
Disponible 2017	476
⇒ Besoin de financement 2017	-753,8

M. Fombonne rappelle que d'autres projets sont également identifiés pour l'exercice 2017 mais non chiffrés et engagés : travaux connexes, Base de Loisirs, emplois partiels, entretien voirie et bâtiments... En conclusion il est indiqué qu'il sera nécessaire pour 2017 de recourir à l'emprunt car nos gros projets arrivent tous à échéance cette année. Les choix de travaux complémentaires à faire par le Conseil détermineront le niveau d'emprunt à réaliser.

A. Genthon rappelle la nécessité de limiter au maximum le recours à l'emprunt pour cette année 2017. Des aménagements pourront permettre de réduire l'impact de ce volume de dépenses concentré cette année. Il s'agit par exemple de la demande de souscrire un « emprunt vert » à taux 0% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de phaser les dépenses sur la totalité de l'exercice, de sécuriser des recettes non encore inscrites (notamment en attente réponses à demandes de subvention auprès de la Région, du Département et de l'Etat), de rééquilibrer les comptes en cours d'exercice en fonction des niveaux de recettes définitifs et de la réalisation des dépenses et enfin d'équilibrer le budget par un emprunt complémentaire « classique » dont le montant sera à définir par le conseil en fonction des choix définitifs de dépenses.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est voté à l'unanimité

✧ **URBANISME : Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche**

Rapporteur : A. Lacroix

La loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit le transfert automatique de la compétence Urbanisme à l'intercommunalité dans un délai de 3 ans à compter de la promulgation de la loi, soit à compter du 29 mars 2017.

Il nous paraît nécessaire de maintenir notre contrôle sur l'urbanisme communal.

A.Genthon rappelle que compte tenu du mode d'élection actuel, à savoir qu'il n'y a pas à ce jour de représentation au suffrage universel direct pour les Communautés de Communes, il y a un manque de légitimité à décider du développement urbanistique de la commune d'autant que la communauté de communes participe déjà à la révision du PLU communal puisqu'elle fait partie des personnes publiques associées.

A.Lacroix indique que pour toutes ces raisons, il semble inopportun pour le moment que cette compétence urbanisme, qui touche les habitants et le territoire communal soit transférée.

Par ailleurs, il est indiqué que majoritairement les communes de la communauté de communes veulent refuser ce transfert, qui inquiète beaucoup.

Cela pose la question du rôle des élus municipaux, du lien et de la connaissance qu'ils ont de leur commune. Il y a un véritable échange avec les habitants : le lien pourrait être distendu.

Même s'il est important de raisonner à l'échelle d'un territoire plus large, il est pour le moment trop tôt pour transférer cette compétence.

P. Boidin indique que cette position est l'effet de celle qui est majoritaire au niveau de la Communauté de Communes Porte de Drôme-Ardèche. Il est intéressant de remarquer que certaines communes ont choisi de se rapprocher, deux projets de fusion sont en cours : La Motte, Mureils et Fay-le-Clos et un autre projet sur 5 communes de la partie ardéchoise.

Le Conseil vote Pour le refus du transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes à l'unanimité.

✧ **URBANISME : DROIT D'OPTION POUR INTEGRER LE CONTENU MODERNISE DES PLU**

Rapporteur : A. Lacroix

Il s'agit d'une délibération très technique qui porte sur deux sujets : une meilleure définition des zonages et la prise en compte de zones de développement (OAP). En effet, dans le cadre de la révision du PLU et en application des dispositions de la LOI ALUR du 24 Mars 2014, une nouvelle réglementation en matière de rédaction des PLU est entrée en vigueur au 1er Janvier 2016.

Les P.L.U. qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ces nouvelles dispositions du code de l'urbanisme permettront de simplifier et clarifier le contenu du PLU.

Le Conseil municipal à l'unanimité opte pour la version nouvelle du code de l'urbanisme en vigueur au 1er Janvier 2016 en intégrant le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme.

✧ **SDED - MUTUALISATION DE L'ACHAT D'ENERGIE POUR LES POINTS DE LIVRAISONS DONT LA PUISSANCE EST COMPRISE ENTRE 18 ET 36 KVA**

Rapporteur : A. Genthon

Pour répondre à ses propres besoins en énergie, la commune, comme toutes les collectivités territoriales qui souhaitent bénéficier des prix de marché, doit recourir aux procédures prévues par les textes en vigueur pour la sélection de ses prestataires.

La mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix.

Energie SDED, le Syndicat départemental d'Énergie de la Drôme a constitué un groupement de commandes – dont il est le coordonnateur – qui vise à répondre aux besoins récurrents de ses Membres en matière d'achat d'électricité et services associés auquel la commune d'ANNEYRON a déjà adhéré.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, Energie SDED, a déjà réalisé un accord cadre pour l'ensemble des Points de Livraison (PDL) dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Il est proposé de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pour les PDL dont la puissance est comprise entre 18 et 36 kVA. Pour Anneyron cela représente 14 PDL et quelques 176 MWH de consommation annuelle.

A l'unanimité le Conseil municipal vote pour l'adhésion au groupement de commande et autorise le Maire à signer tout document afférent.

✧ **HABITAT DAUPHINOIS : CONTRATS DE PRETS PLAI ET PLAI FONCIER**

Rapporteur : A. Genthon

A. Genthon indique qu'Habitat Dauphinois sollicite de la commune la garantie d'emprunt correspondant au financement PLAI et PLAI foncier contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'acquisition d'un logement locatif situé rue Maurice Faure à Anneyron.

La demande concerne donc les emprunts suivants d'un montant total de 111 082,00 € : PLAI pour un montant de 44 233,00 € qui correspond à 50 % du prêt, 50 % complémentaires étant garantis par le Conseil Départemental ; et PLAI Foncier pour un montant de 11 308,00 € qui correspond à 50 % du prêt, 50 % complémentaires étant garantis par le Conseil Départemental

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la durée totale du prêt.

✧ **SDIS : Convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**

Rapporteur : P. Boidin

Le bénévolat est en crise et les pompiers n'y échappent pas. Il a été proposé à la commune de conventionner avec le SDIS pour les services périscolaires. A ce jour une seule commune de la Drôme a validé cette proposition, Beaumont-les-Valence.

Cette convention permet, en urgence, aux sapeurs-pompiers volontaires de laisser leurs enfants dans les services périscolaires ce qui leur permettra d'avoir des plages plus importantes de disponibilité.

Cela demande une certaine logistique que la commune est prête à mettre en oeuvre.

Les sapeurs pompiers s'engagent à prendre en charge le prix du repas à posteriori par contre pour les services de garderie cela sera gratuit car la présence d'un enfant supplémentaire n'impactera pas le cout global du service. 11 familles sont concernées.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS.

✧ **Urbanisme : Dénomination d'une voie : Zone d'Activités de la Plaine**

Rapporteur : A.Genthon

L'aménagement des voiries de la Zone d'Activités de la Plaine par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche est terminé et il est désormais nécessaire de dénommer la voie principale de cette zone.

Compte tenu du fait qu'une grande partie des terrains agricoles sur lesquels la zone d'activité est créée était exploitée par Monsieur Bernard Morel et considérant notamment son implication dans la vie associative du village, Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie « Rue Bernard Morel ».

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité

✧ **DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES**

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions qu'il a pris par délégation

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Délibération du Conseil Municipal du 17 Avril 2014 donnant délégation au Maire)

le 20 janvier 2017 - DECISION N° 2017-001

OBJET : RENOVATION DU GYMNASE - AVENANT A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - MISSIONS HAND + ATTHAND2

- **Extension de la mission de base du contrôle technique aux missions de type :**
 - HAND pour un montant de 250 € H.T. ;
 - ATTHAND2 pour un montant de 250 € H.T.

le 23 janvier 2017 - DECISION N°2017-002

OBJET : CONVENTION DE LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE DE COMMERCE

- **Signature d'un bail avec Madame Laurence ESTRAGNAT et M. Pierre BRUNET gérants de la SARL PBLE** pour la location d'un local sis 6 rue Jean Jaurès à compter du 1^{er} janvier 2017 et application d'une participation mensuelle d'un montant de 70 € par mois.

le 23 janvier 2017 - DECISION N°2017-003

OBJET : MARCHE PUBLIC - PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE CONTRAT TRAVAUX DE RENOVATION GYMNASE DU BOURG

VU la procédure de mise en concurrence lancée le 4 novembre 2016,

Passation par le pouvoir adjudicateur d'un marché public de travaux décomposé comme suit :

LOT	ENTREPRISE	Montant HT
1 - RENFORT CHARPENTE BOIS- CHASSIS	RENOFORS	141 201,02
2 - ETANCHEITE	ALPHA SERVICES	55 487,74
3 - MENUISERIES ALUMINIUM	DELORME BATTANDIER	10 390,00
4 - PEINTURE	DENIS MAZET	18 543,20
5 - CARRELAGES FAIENCES	EURL CARROT JLC	10 642,00
6 - METALLERIE	SARL BORET	6 995,75
7 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	EGCM MINODIER	128 000,00
8 - ELECTRICITE	BEGOT	6 433,00

✧ EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION –

Délibération du 17 avril 2014 - Art L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Reçu le	Nature du Bien	Adresse	Prix	DECISION
26/12/2016	Appartement	Bourg	165 000€	PAS DE PREEMPTION
4/01/2017	Maison d'habitation	Bourg	142 000€	PAS DE PREEMPTION
11/01/2017	Terrain à bâtir	Mantaille	40 000€	PAS DE PREEMPTION
31/01/2017	Maison d'habitation	Bourg	188 000€	PAS DE PREEMPTION
31/01/2017	Maison d'habitation	Mantaille	118 100€	PAS DE PREEMPTION
31/01/2017	Maison d'habitation	Coinaud	165 000€	PAS DE PREEMPTION
2/02/2017	Terrain agricole + Accès	Bourg	5 749 €	PAS DE PREEMPTION